



202149 - Est-il permis à deux personnes de faire le pèlerinage au même moment pour le compte d'un défunt?

question

Une mère et son fils veulent accomplir le pèlerinage mineur en même temps pour le compte du père déjà mort. Est-ce permis?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, deux personnes peuvent accomplir le pèlerinage mineur en même temps pour le compte du même bénéficiaire et de manière à ce que chaque personne fasse le pèlerinage avec l'intention de la dédier audit bénéficiaire.

Ibn Qoudama (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Si quelqu'un donne mandat à deux personnes pour accomplir à sa place un pèlerinage obligatoire, ou répondant à un vœu ou surrogatoire, celle qui commence le pèlerinage la première aura accompli pour le mandataire le pèlerinage requis. Le pèlerinage accompli par la seconde aura un caractère surrogatoire ou répondra au vœu. C'est parce que le pèlerinage commencé pour le compte de quelqu'un qui n'a jamais fait le pèlerinage ne peut avoir autre chose qu'un caractère obligatoire. Il en est de même pour un mandant qui n'a pas encore fait le pèlerinage obligatoire. (Extrait d'al-Moughni, 3/104).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit:

Question: est-il permis à un homme de se faire remplacer au pèlerinage par plusieurs personnes la même année? Réponse: oui, c'est permis. Mais si on donne mandat à deux personnes ou plus pour faire le pèlerinage obligatoire, la quelle des deux personnes aura fait le pèlerinage demandée?

Réponse: celle qui entrera la première en état de sacralisation. Le pèlerinage fait par la seconde personne aura un caractère surrogatoire. Extrait de charh al-moumt'i (7/33).



Cela étant, vous pouvez accomplir le pèlerinage en question simultanément pour le compte de votre mort. Chacun de vous fera un pèlerinage mineur à part avec l'intention d'agir pour le compte du défunt.

Allah le sait mieux.